

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

---

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD155

présenté par  
M. Adam, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Modifier ainsi l'alinéa 5 :

1° Substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« déterminées »;

2° En conséquence, substituer aux mots :

« redevables des »

les mots :

« soumises aux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.